AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-7-68 810361

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin N° 94 de Juillet 1968 - 1968 - 15

AVERTISSEMENTS

/V I G N E/

-Mildiou :

Dans les vignes où des taches existent, mettre en place un traitement au début de la semaine du 8 au 14 juillet. En raison de l'élévation sensible de la température, préférer les produits à longue persistance d'action.

-Black-rot :

Dans les foyers, des taches apparaissent, en grand nombre parfois. Le traitement dirigé contre le mildiou permettra de combattre ce champignon.

/ARBRES FRUITIERS/

-Carpocapse ou Ver des pommes et des poires :

Lorsque le dernier traitement a été placé aussitôt après la pluie du 23 juin, il demeure toujours valable.

-Tordeuse orientale du pêcher :

Le deuxième vol de papillons est en cours mais, jusqu'à présent, l'activité sexuelle est encore réduite. Cependant, le vol principal est imminent et les risques vont prendre progressivement de l'importance.

a) Protection des pêches : Les considérations ci-dessus nous conduisent à conseiller :

1°/ Sur les variétés mûrissant du 15 au 25 juillet, un traitement avec un produit à base de Mévinphos (curatif mais à très faible rémanence).

2°/ Sur toutes les autres variétés à récolte plus tardive, un traitement avec l'un des autres produits cités dans l'édition spéciale à la rubrique Tordeuse orientale du pêcher.

Dans les deux cas, l'application doit être réalisée dès réception.

b) Protection des pousses en pépinières : Effectuer une application au cours des prochains jours.

P. 1154

INFORMATIONS

/CULTURES LEGUMIERES ET FLORALES/

-Mildiou de la pomme de terre : (Tous départements y compris l'Aveyron).

Placer un autre traitement au début de la semaine du 8 au 14 juillet. Le cas échéant, ajouter un insecticide pour combattre le Doryphore.

-Cultures de melon :

-Oïdium : Continuer la protection, en particulier dans les cultures où des foyers sont constatés.

-Cladosporiose - Anthracnose : La cladosporiose (nuile verte) est apparue dans certaines cultures, notamment en Tarn-et-Garonne. Dès la première menace de pluie, intervenir en utilisant un produit à base de Manèbe (à 240 g de matière active à l'hectolitre).

-Cochenille floconneuse sur hortensia : (pulvinaria floccifera).

De nombreux pieds d'hortensia sont attaqués par cette cochenille dans la région. A la face inférieure des feuilles, on remarque, depuis un mois environ, des amas légèrement allongés, d'aspect cotonneux et d'un blanc pur. Ce sont les pontes de cet insecte protégées par une substance cireuse. Depuis quelques temps, ces oeufs donnent naissance à de petites larves qui vont rapidement se fixer à la face inférieure des feuilles et commencer leurs dégâts qui aboutissent à un affaiblissement des plantes. Ces jeunes larves sont très sensibles à l'action des produits insecticides.

Sur les plantes atteintes, effectuer, dès à présent, un premier traitement, répété 15 jours plus tard, avec un produit à base d'ester phosphorique. Mouiller abondamment, en particulier la face inférieure des feuilles.

BALMA, le 3 juillet 1968

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.